

Communiqué de presse

Mardi 29 novembre 2016

Signature d'une convention cadre de coopération entre le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) et la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)

Le 23 Septembre 2016, une convention de coopération a été signée par le HCERES et la CTI. Elle fait suite à la convention existant entre l'AERES et la CTI et réaffirme les principes partagés que les deux partenaires entendent suivre pour la mise en œuvre d'une collaboration pérenne, dans l'intérêt des institutions évaluées.

Les évaluations conduites par la CTI et le HCERES des écoles d'ingénieurs sont en phase d'être synchronisées sur les vagues contractuelles, avec une périodicité de 5 ans. Dans ce contexte, cette collaboration s'attachera à alléger le travail préparatoire des institutions évaluées, en articulant les évaluations et en simplifiant leurs procédures. La promotion de l'assurance qualité dans les institutions concernées en sera également un bénéfice notable.

Les modalités pourront en être très diverses et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration de l'efficacité et de la subsidiarité du HCERES et de la CTI : partage d'éléments communs de méthodologie, participations croisées à des processus d'évaluation, programme annuel d'échanges prospectifs, activités communes en Europe ou à l'international.

A cet effet un groupe de travail CTI-HCERES a été mis en place. Il se réunira régulièrement, proposera au HCERES et à la CTI des coopérations ciblées et des améliorations efficaces, et analysera les retours d'expérience.

Contact presse

CTI / Julie Nolland - 01 73 04 34 31 - relations.presse@cti-commission.fr
HCERES / Caroline Cordier - 01 55 55 61 63 - caroline.cordier@hceres.fr

En savoir plus

La CTI est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'accréditer (écoles privées) ou d'évaluer en vue de leur accréditation (écoles publiques) toutes les formations d'ingénieurs diplômés, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. La Commission est « full member » des réseaux européens ENQA, ECA et ENAEE. Elle est enregistrée au registre européen EQAR.

Le HCERES est l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer ou de valider l'évaluation de l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.